

Les bureaux de la CCI et l'Union Maritime de Saint-Malo ont connu une courte période d'incompréhension et un déficit de synthèse sur le schéma directeur 2003 et le projet St Malo 2015. La successibilité sur des points de formes des deux parties ne pouvant pas nuire au travail fond déjà réalisé, le bureau de l'Union Maritime a rencontré le 4 mai pendant 4 heures M. CHARPY et M. CRACOSKY pour trouver un accord dynamique et ainsi construire un projet commun pour valoriser le poumon économique que constitue le port de Saint-Malo. Le vendredi 7 mai, nous avons validé les points de convergence avec les deux bureaux.

L'Union Maritime avait proposé de reprendre le document de la CCI. Vous trouverez en annexe les compléments validés par les deux bureaux : en annexe les points essentiels.

**Page : Orientations et attentes**

- Pas de besoin à court-moyen terme de nouveaux quais polyvalents, sous réserve qu'il n'y ait pas de suppression de quai (par remblaiement de bassins) et de monopolisation de quai par des trafics d'export (enrochement, ferraille) La réalisation de nouveaux quais dans le bassin Jacques Cartier (Charcot, Lamennais) n'est donc pas à exclure sur le plus long terme.

**Page : Relier les différentes zones portuaires et fluidifier leur accès.**

- Validation de l'accès portuaire Nord/Est par Hochelaga avec voirie adaptée pour l'accessibilité par des camions.

L'Union Maritime souhaite également que le rail puisse permettre d'évacuer 25% du tonnage portuaire (environ 500.000 tonnes) annuellement avec un relais de stockage et de plus-values dans hinterland proche. Une prospective volontaire est nécessaire par : les opérateurs, les collectivités et la SNCF.

**Page : Nouveau terre-plein du Pourquoi-Pas**

- Ce terre-plein limité à 12.000 m<sup>2</sup> : condition indispensable étant la liaison routière directe en surface avec le Naye.
- Cette surface ne répondant pas à la totalité de la demande (Voir projet centre routier en amont de Saint-Malo)

**Page : Nouveau terre-plein de Terre-Neuve.**

A la demande du président LE BOULC'H cette page est supprimée.

La position de l'Union Maritime était :

- Pas de remblaiement.
- Destination des quais à une zone de nautisme de loisir.

Les deux bureaux acceptent la notion de réserve foncière avant de proposer un projet définitif.

**Page : Nouveau poste Ferry dans l'avant-port**

- Restructuration du Terminal du Naye en incorporant les nouvelles disponibilités foncières et en créant un niveau inférieur pour augmenter la capacité de stockage des véhicules en attente d'embarquement.
- Création d'un centre routier en amont de Saint-Malo (sous réserve d'une accessibilité des PL tous les jours de l'année)

**Page supplémentaire : La croisière et le trafic côtier.**

- Croisière : pas d'infrastructure mais entretien des coffres.
- Le trafic côtier : possibilité d'utiliser les installations de la gare maritime de la Bourse.

L'Union maritime a également souhaité voir compléter ce document par une programmation pour préciser les priorités.